



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023.





# Édito

Chers partenaires,

Nous sommes ravis de vous présenter ce rapport d'activité de la Safer de l'Île-de-France, marqué par un volume significatif et une grande diversité d'interventions.

La direction de l'action foncière a connu un fort développement, illustrant le professionnalisme et l'engagement des équipes. Cette année, elle a enregistré un nombre record d'acquisitions.

Par ailleurs, la collaboration avec les collectivités locales dans le cadre de la veille foncière a considérablement progressé, avec l'adhésion de plus de soixante communes supplémentaires à ce dispositif. Cet outil essentiel contribue à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers de la région.

De son côté, la direction prospective et aménagement territorial a vu ses prestations croître dans divers domaines : réaménagement, compensations environnementale et collective agricole, animation territoriale et études.

Malgré ce développement général de l'activité, la Safer se doit de maintenir une gestion prudente de ses dépenses, face à l'incertitude du contexte économique actuel.

Si le marché foncier, tant traditionnel que sociétaire, semble se contracter, comme la plupart des marchés immobiliers, il ne faut pas perdre de vue un enjeu crucial : le départ à la retraite d'un grand nombre d'agriculteurs. Le renouvellement des générations concernera un quart de la superficie agricole régionale au cours de la prochaine décennie.

La hausse des taux d'intérêt et la crise que traversent certaines filières spécialisées sont des freins à l'installation des jeunes agriculteurs qui est une priorité pour tous les acteurs publics régionaux et nationaux.

Notre engagement en faveur de la préservation des terres agricoles et contre toute forme de consommation foncière demeure central. Cet engagement se traduit par la lutte contre le mitage, ainsi que par notre conception des mécanismes de compensation, pour garantir qu'ils ne se réalisent pas au détriment des exploitations agricoles.

Face à ces défis, la Safer a la chance de pouvoir compter sur un ensemble de collaborateurs compétents et motivés, capables de s'adapter et de répondre aux besoins variés de ses partenaires.

Nous souhaitons remercier particulièrement l'État, la région, nos commissaires du gouvernement, les membres de nos comités techniques et de notre conseil d'administration, ainsi que tous nos partenaires, pour leur accompagnement et leur soutien dans la réalisation des missions qui nous sont confiées.

Ensemble, nous continuerons d'œuvrer pour préserver et dynamiser les espaces agricoles, naturels et forestiers de l'Île-de-France.



**Pierre MARCILLE**  
*Président Directeur Général*



**Pierre MISSIOUX**  
*Directeur Général Délégué*

# SOMMAIRE.

Le marché foncier francilien **04.**

---

L'activité de la direction  
de l'action foncière **08.**

---

L'activité de la direction  
prospective et aménagement  
territorial **13.**

---

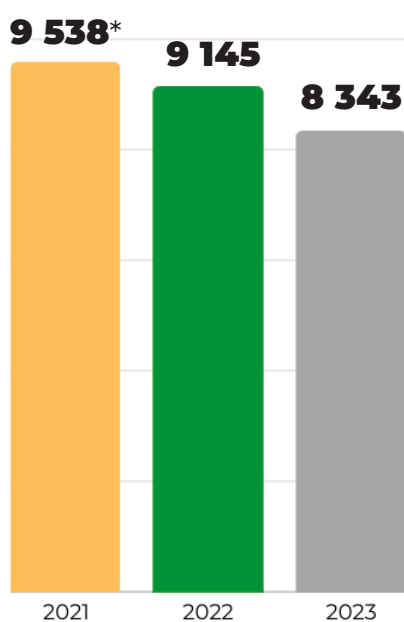
Les temps forts 2023 **20.**

---



## Le marché **foncier francilien**

Un nombre de **Déclarations d'intention d'Aliner (DIA) en baisse**



Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, le marché foncier traverse une phase de contraction après six années de forte progression

### Chiffres clés 2023

|                                  |                 |
|----------------------------------|-----------------|
| <b>Superficie totale des DIA</b> | 32 921 hectares |
| <b>Valeur totale des DIA</b>     | 1 774 725 058 € |

*\*marché notifié*

### Facteurs de diminution

Réduction de 44% du marché « hors segmentation » non codifié due à la baisse des ventes de copropriétés, reflétant la crise du marché immobilier traditionnel.

### Dématérialisation des DIA

Depuis le 1er mars 2023, la majorité des DIA sont traitées sous forme dématérialisée. Seules les ventes judiciaires et celles régularisées par acte administratif restent au format papier.

*\*(année post-COVID, marquée par un rattrapage)*

## Le marché foncier **de l'espace rural**

**Nombre de DIA :** 6 131  
**Surface totale :** 11 934 hectares  
**Valeur totale :** 1 258 641 €

Ces chiffres montrent également une contraction du marché de l'espace rural, avec une baisse de 15% en surface et de 4,8% en valeur par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la même tendance que celle observée sur l'ensemble des marchés immobiliers.

### *Marché de l'artificialisation*

**Réduction en surface :** -14% ↘

Cette diminution reflète la réduction des espaces ouverts à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme franciliens.

### *Marché de l'espace résidentiel et des loisirs*

**Augmentation en surface :** +68% ↗  
**Augmentation en valeur :** +26% ↗

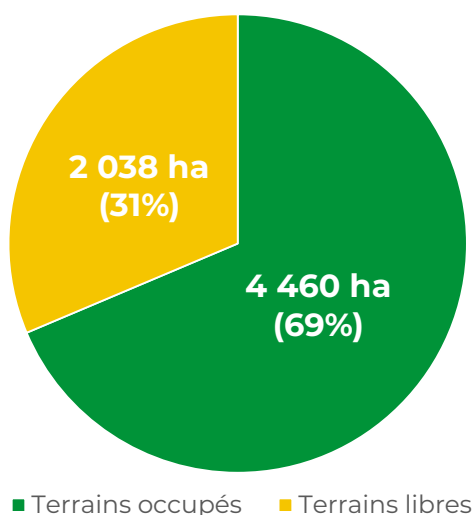
Ce secteur montre un regain de dynamisme, avec des hausses significatives tant en surface qu'en valeur.

## Le marché foncier **agricole**

**Nombre de DIA :** Diminution de 3,8% (de 1 206 (2022) à 1 160 (2023)) ↘  
**Superficie vendue :** Forte diminution de 21,37% (de 8 265 ha (2022) à 6 498 ha (2023)) ↘  
**Valeur du marché :** Augmentation de 20% (atteignant 99 674 000€) ↗

### **Répartition des surfaces vendues :**

*Surface agricole totale vendue : 6 398 ha*



### *Localisation*

63% des biens vendus se trouvent en Seine-et-Marne (77).

Le marché foncier réellement agricole représentait environ 6 500 hectares en 2023. Malgré la diminution du nombre de DIA et de la superficie vendue, la valeur de ce marché a significativement augmenté. Cependant, la superficie disponible de 2 038 hectares reste insuffisante pour répondre aux besoins fonciers des exploitations franciliennes, qu'il s'agisse d'installation, de confortement ou de compensation.

La contraction en superficie et l'augmentation en valeur indiquent une dynamique contrastée dans le marché des terres et prés en Ile-de-France.

## Le marché **sociétaire**

### *La Loi « Sempastous »*


La loi n°2021-1756, dite « Sempastous », a introduit un contrôle des transactions des parts de sociétés détenant ou exploitant du foncier, effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. L'arrêté préfectoral n°IDF-2023-02-01-00006, fixant le seuil d'agrandissement significatif à 342,5 hectares, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2023, rendant les autorisations préfectorales obligatoires depuis le 2 avril 2023 pour les opérations concernées.

### *Chiffres clés des DIA sociétaires*

| Nombre total de DIA reçues  |   |
|---|---|
| <i>266 (contre 350 en 2022)</i>                                   |   |
| Soumises à autorisation préfectorale                              | 8 |
| Soumises à autorisation préfectorale et droit de préemption Safer | 3 |
| Soumises au droit de préemption Safer (vente 100% des parts)      | 6 |

Aucune mesure de compensation n'a été prise.

### *Superficie agricole vendue en 2023*

**Marché foncier agricole :** 6 498 hectares  
**Vente de parts de société :** ≈ 33 079 hectares  
**Valeur du marché :** Augmentation de 20% (atteignant 74 981 419 €)   
**Total : Plus de 40 000 hectares (7,6% de la SAU\* régionale)**

### *Changements de chefs d'exploitation*

Près de 10% de la SAU régionale pourrait être concernée par des changements de chefs d'exploitation chaque année.

#### *Raisons des changements*

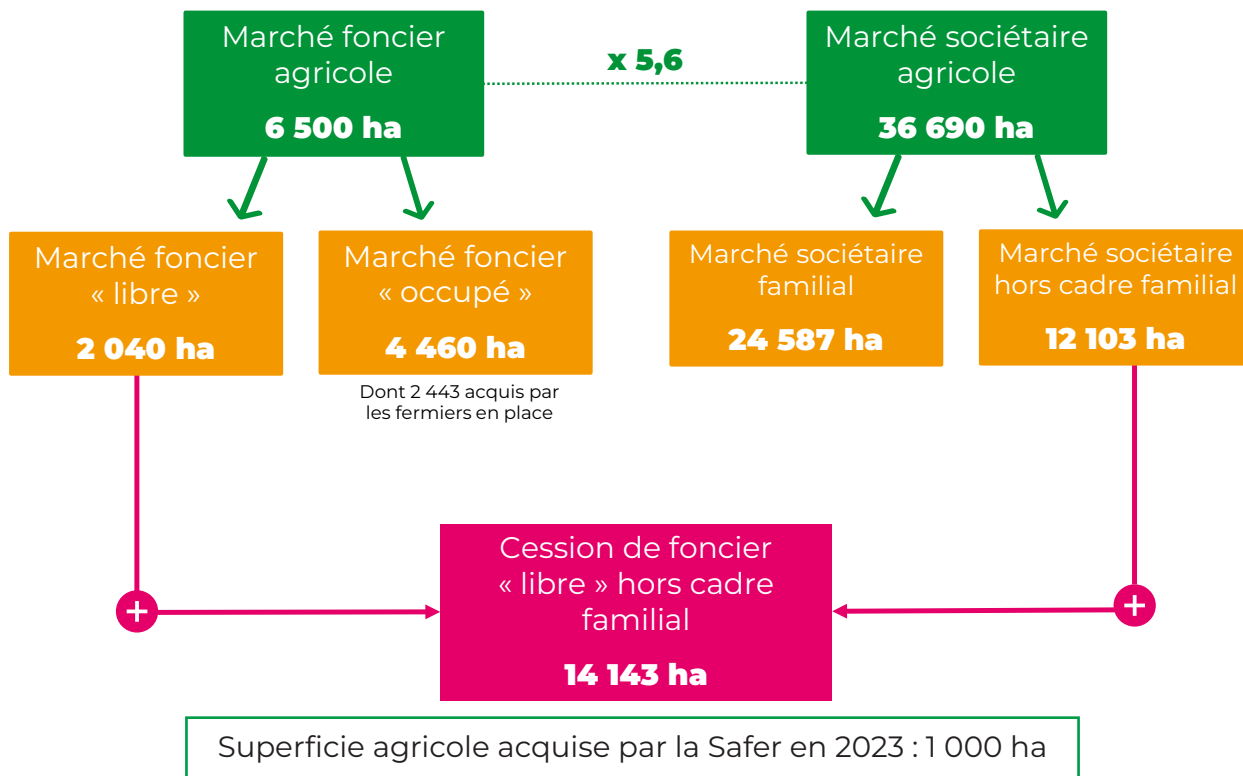
- 1. Marché foncier agricole sociétaire :** 5,2 fois plus important en surface.
- 2. RGA 2020 :** 1 300 exploitants de plus de 60 ans avec une SAU cumulée de 137 000 hectares.
- 3. Anticipation des départs à la retraite :** Exploitants sans repreneurs anticipant leur départ.

### *Impact sur la structure des marchés fonciers*

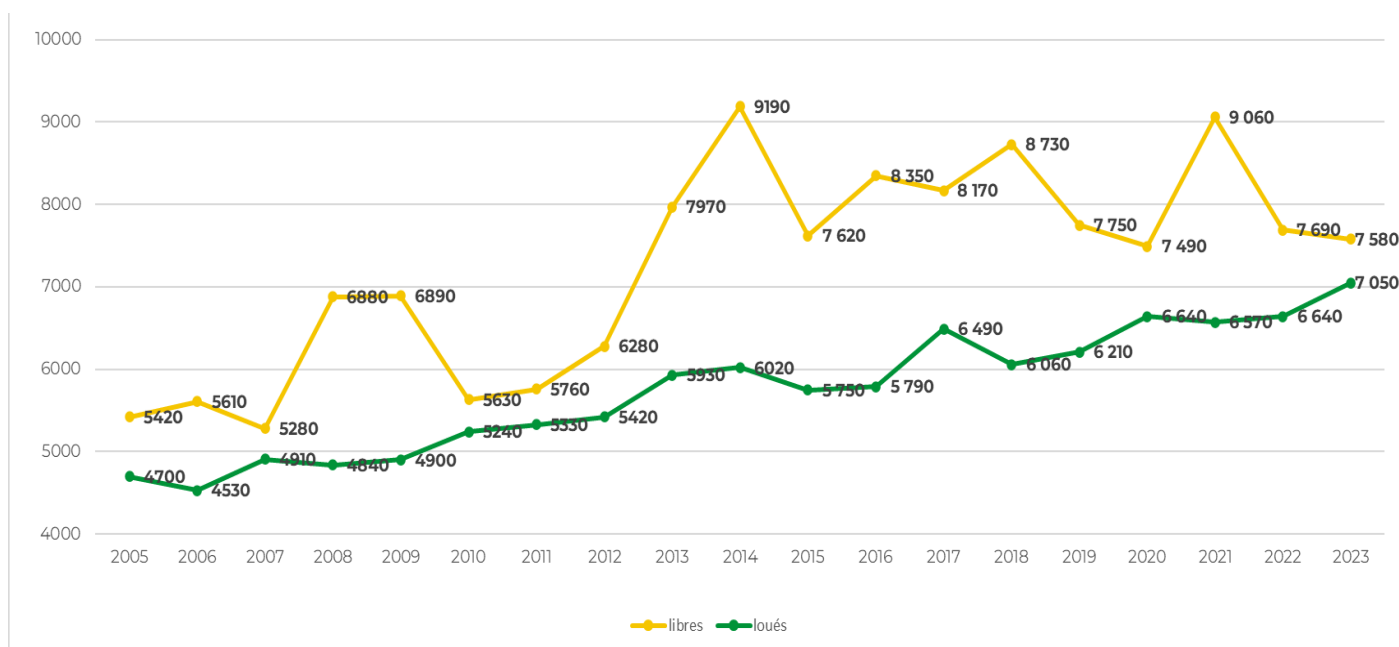
Les marchés foncier et sociétaire représentent un vivier foncier libre de 14 410 hectares, soit 2,5% de la SAU régionale, pour les candidats à l'installation ou au confortement d'exploitation.

La Safer doit prendre en compte ces données et évolutions pour maintenir sa capacité d'orientation foncière et répondre aux missions qui lui sont confiées.

\*SAU : Surface Agricole Utile



### Evolution du prix des terres et prés libres et loués non bâtis



Source : Groupe Safer-SSP-INRAE

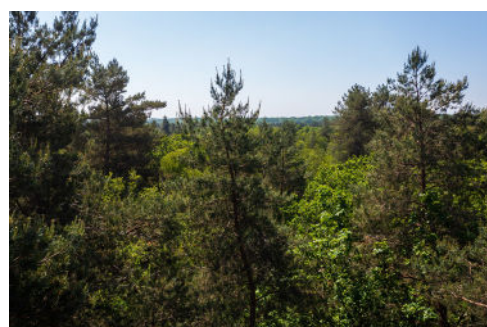
### Stabilité du marché **foncier forestier**

Les indicateurs généraux du marché forestier en 2023 sont proches de ceux de l'année précédente.

**Nombre de DIA : 382 (+10%)**  
**Superficie vendue : 3 418 hectares**  
**Valeur totale : 117 031 955 €**

Le lot moyen vendu est d'environ 9 hectares.

Le marché foncier forestier se stabilise au même niveau que l'année précédente, qui avait enregistré une hausse de 53% de la superficie vendue, conservant ainsi son dynamisme.







## L'activité de la direction **de l'action foncière**

### Les **acquisitions**

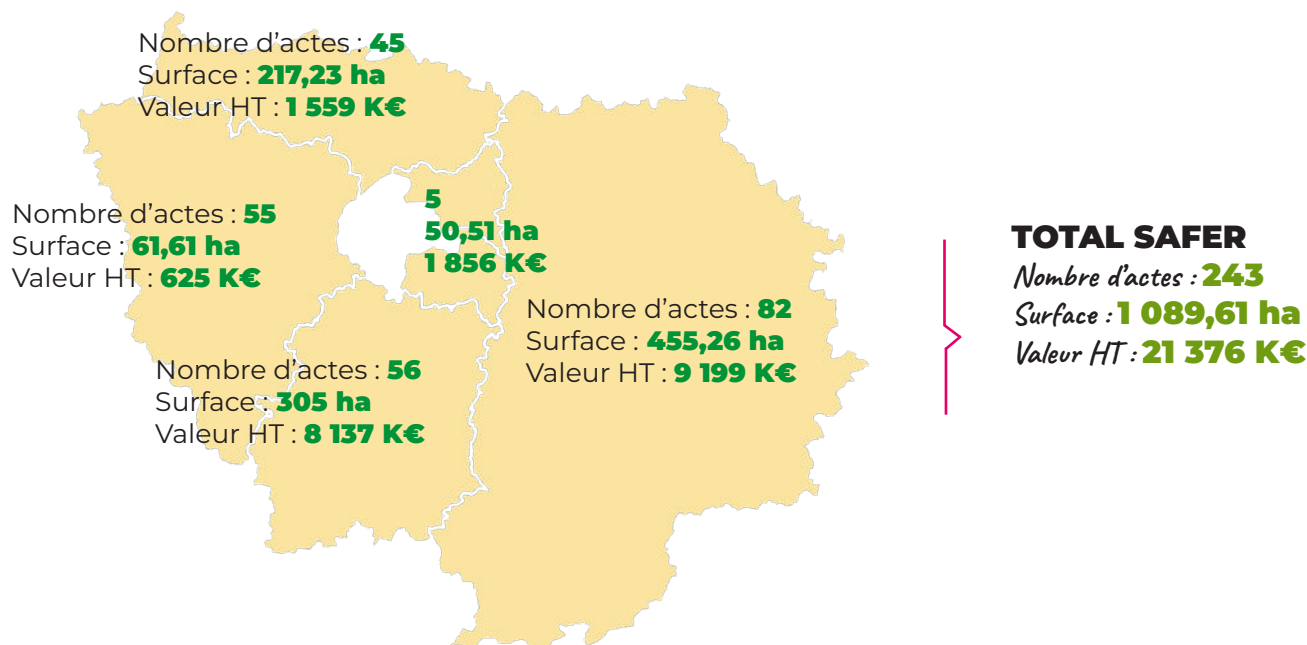
En 2023, la Safer de l'Île-de-France a acquis un total de **1 089 hectares** pour une valeur de **21 376 K€** à travers **243 ventes**, marquant une augmentation par rapport à 2022 où 884 hectares avaient été acquis pour 14 591 K€ en 191 actes d'achat.

Le nombre d'actes d'acquisition a poursuivi la tendance haussière entamée en 2021, atteignant un record historique.

- **Superficie maîtrisée** : +23% par rapport à 2022 ↗
- **Prix total d'acquisition** : +46% par rapport à 2022 ↗

Ces hausses s'expliquent en partie par une activité en retrait en 2022 et une meilleure présence des conseillers fonciers sur le terrain.

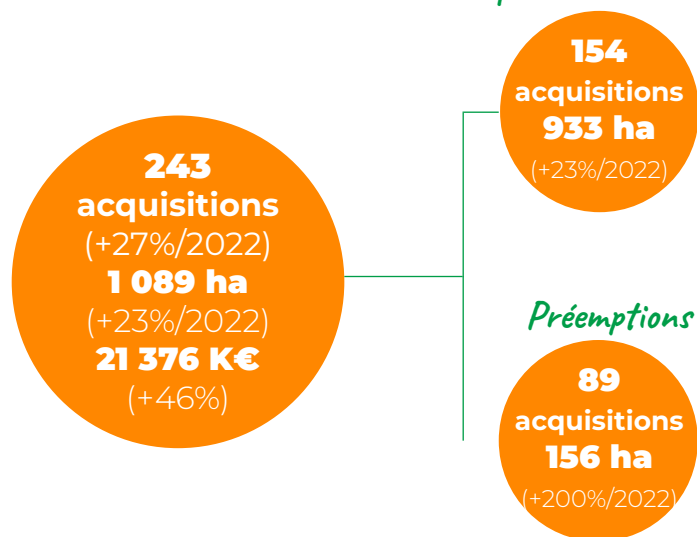
### *Répartition des acquisitions par département*



En termes de surface, les acquisitions se sont concentrées principalement à l'ouest de la région, avec 65% dans les départements de l'ex-Seine-et-Oise (Essonne, Yvelines, Val-d'Oise et Val-de-Marne), contre 33% en Seine-et-Marne, bien que ce dernier département représente 61% de la SAU régionale. En nombre, les acquisitions sont réparties de manière presque équitable entre les quatre principaux départements.



### Acquisitions amiables



En surface, 84% des acquisitions ont été réalisées à l'amiable. La Safer a acquis par préemption en 2023 des surfaces significativement plus importantes qu'en 2022 (15% contre 7%).

## Candidatures et **rétrocessions**

En 2023, la Safer de l'Île-de-France a reçu **646 candidatures** pour des attributions foncières, ce qui représente une baisse de 15% par rapport à 2022 (765 candidatures). Ces candidatures ont été examinées au cours de **34 séances de comités techniques départementaux**.

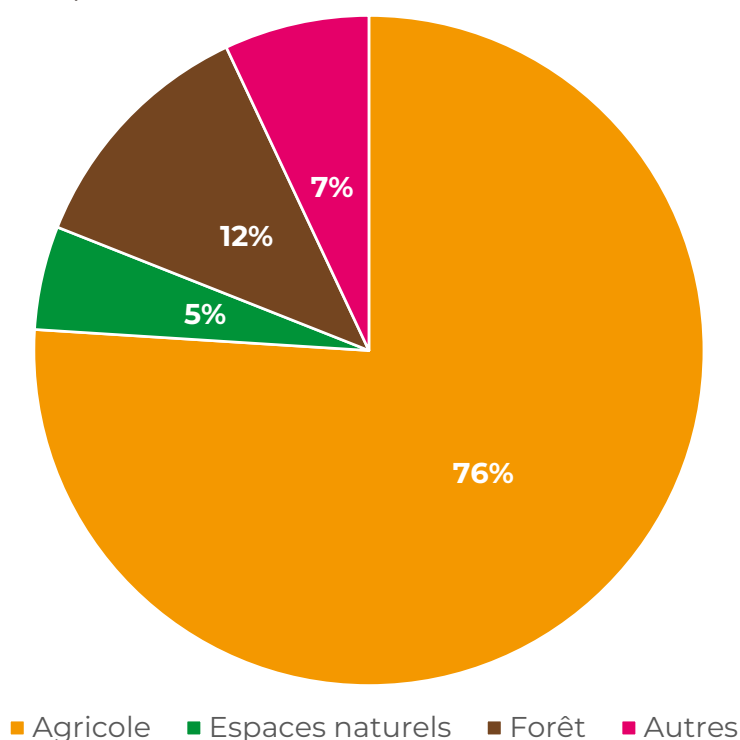


**Candidatures dématérialisées** : 64% (contre 60% en 2022) ↗

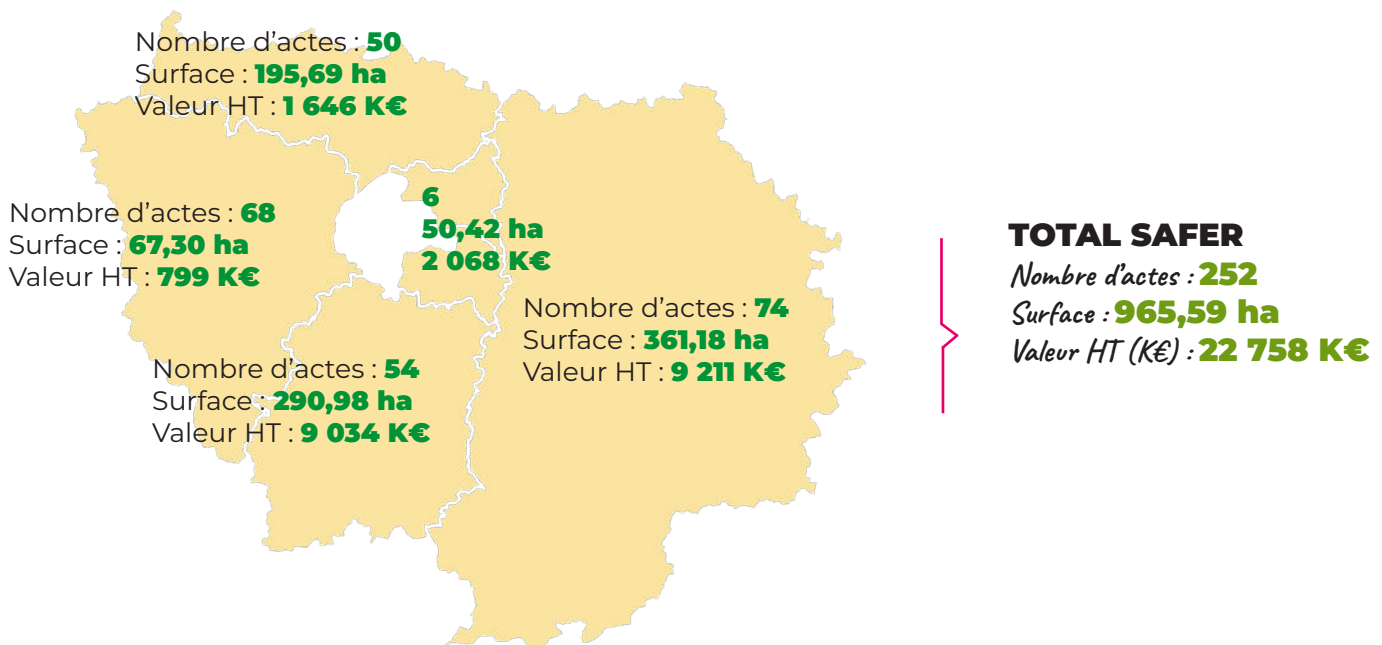
Les avis des comités techniques ont abouti à la régularisation de **252 rétrocessions** (-2,7% par rapport à 2022), correspondant à **965 hectares** pour une valeur totale de **22 758 K€**.

- **Superficie rétrocedée** : +4,1% ↗
- **Valeur totale** : +33% ↗

### Répartition des biens rétrocedés par la Safer



## Répartition des rétrocessions par département



## Installations en 2023

En 2023, la Safer a poursuivi son soutien à l'installation agricole, avec **31 opérations** favorisant le renouvellement des générations. Ces installations se sont majoritairement concentrées dans les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, suivant la tendance de 2022.

Les installations ont concerné principalement des projets de **polyculture (17)**, suivis de projets **maraîchers ou d'élevage**. La typologie des projets installés a évolué, avec une émergence de plusieurs projets mixtes (pépinières + grandes cultures, plantes aromatiques et médicinales + maraîchage).

### Exemples

Première installation en grandes cultures à **Guillerval (91)**



Installation en polyculture à **Saint-Siméon (77)** soutien du **fonds de portage régional**



Première installation en maraîchage 4ha - **St-Germain de la grange (78)**



Consolidation en vue de préparer deux installations en polyculture à **Grisy-Suisnes (77)**



Première installation avec élevage de poules pondeuses et maraîchage à **Nozay (91)**



Installation en polyculture à **Longueville (77)**



Consolidation d'une installation en polyculture-élevage de 113 ha à **Chaumes-en-Brie (77)** de 5 ha avec le soutien du **fonds de portage régional**



Première installation en maraîchage / petit élevage / arboriculture / 8ha46a - **Balloy (77)**

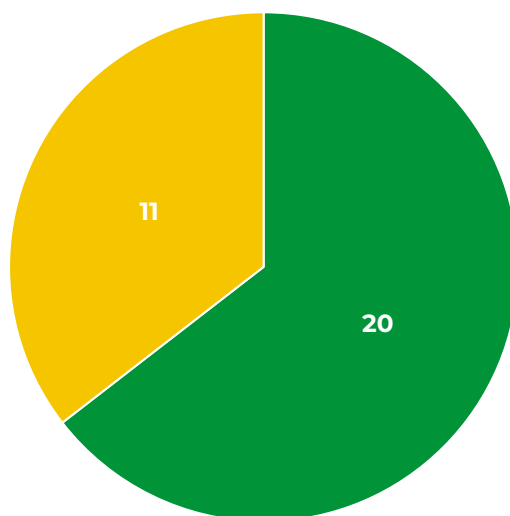


Avec le soutien du CPER :



On note également une augmentation des installations dans le **cadre familial**, accompagnée d'une légère baisse des installations hors cadre familial. Toutefois, pour la première fois depuis plusieurs années, certains biens propices à des installations n'ont pas trouvé de porteurs de projet, notamment dans les domaines de l'élevage (ferme laitière à Saint-Thibault-des-Vignes) et du maraîchage (exploitation à Changis-sur-Marne).

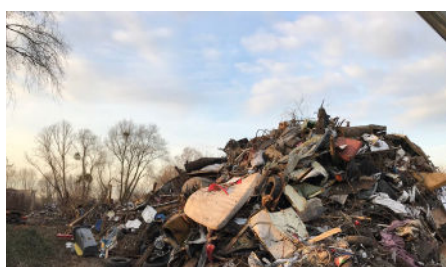
### *Typologie des porteurs de projets à l'installation accompagnés en 2023*



■ Dans le cadre familial    ■ Hors cadre familial

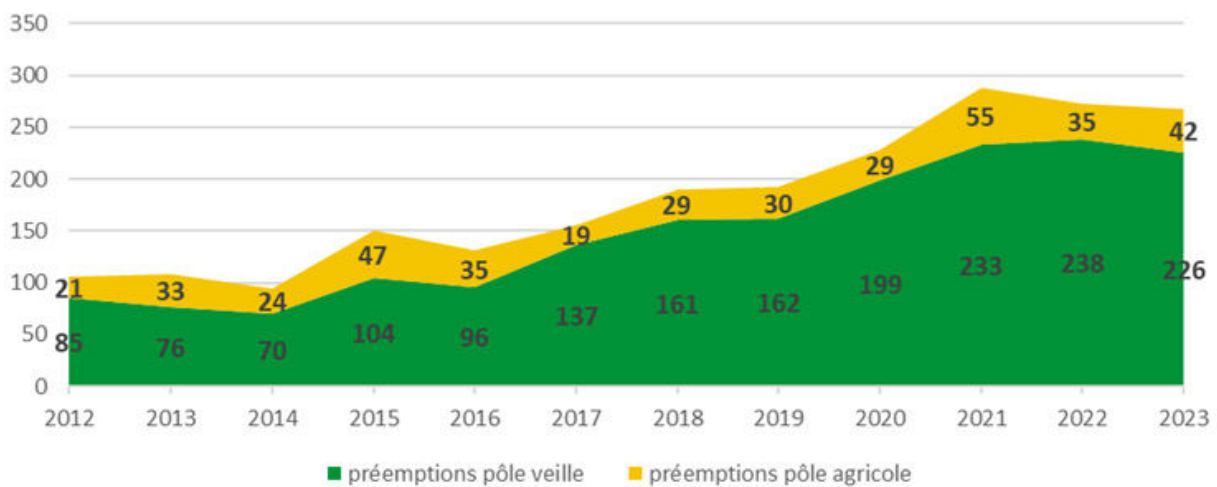
## La veille foncière et la **lutte anti-mitige**

En 2023, la Safer de l'Île-de-France a réalisé **268 préemptions** (contre 273 en 2022), dont **226** étaient liées à la **veille foncière** (238 en 2022). Cette veille foncière consiste en des préemptions exercées à la demande des collectivités locales ou de leurs établissements publics, dans le cadre des conventions de veille et de surveillance foncières, visant à lutter contre le mitige des espaces agricoles et naturels.





## Evolution du nombre de préemptions réalisées (2012-2023)

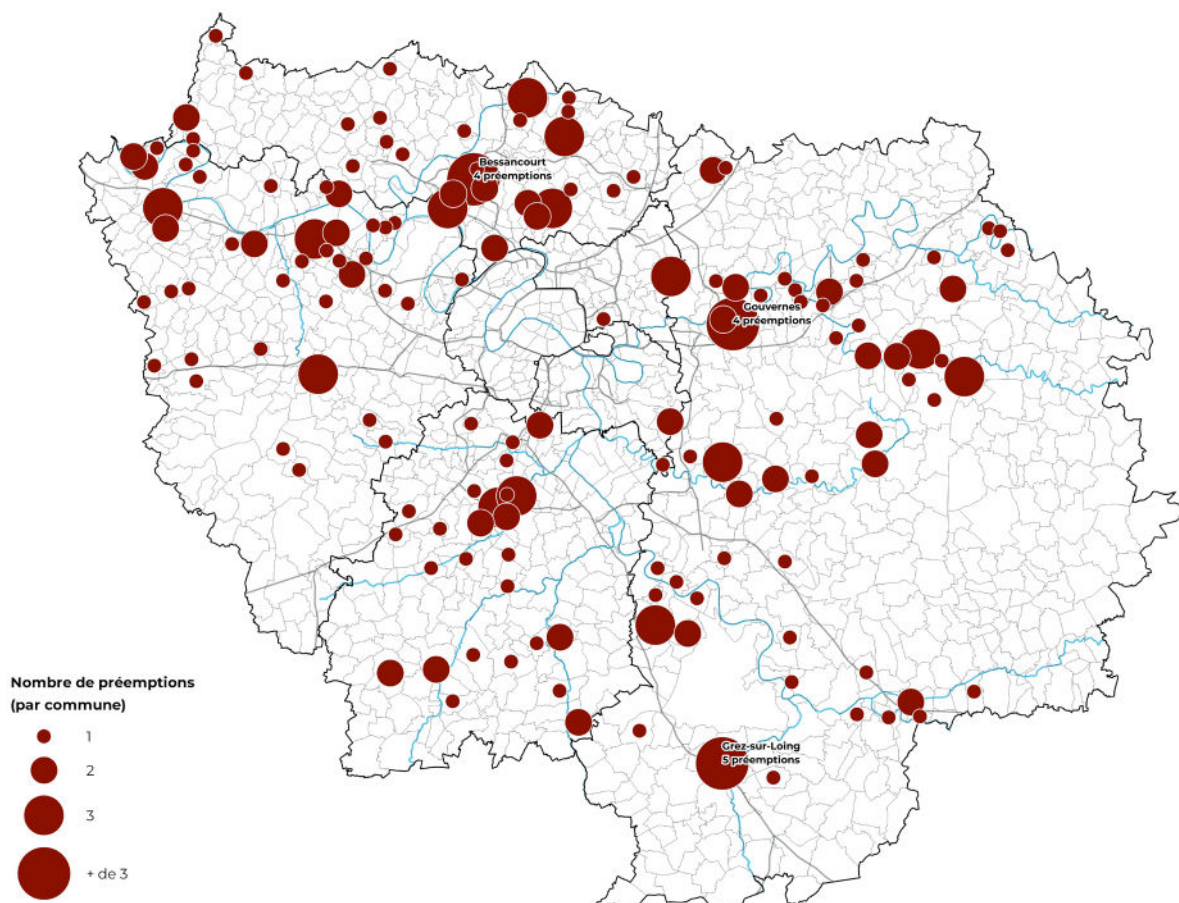


La légère diminution du nombre de préemptions à l'initiative des collectivités s'explique par la baisse du nombre de DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner).

Parmi les **226 préemptions** effectuées à la demande des collectivités, **167** ont été réalisées en **révision de prix** (74% des préemptions). Le prix moyen des contre-offres de prix était de **2€/m<sup>2</sup>** alors que celui des ventes notifiées était de **18€/m<sup>2</sup>**, soulignant ainsi l'importance et la nécessité du rôle de régulateur du marché foncier confié à la Safer par le Législateur.

Ces demandes de préemption sont principalement localisées dans les vallées ou le long des infrastructures de transport, et sont notamment destinées à la préservation de l'environnement (38%), à la lutte contre la spéculation foncière (28%), et à la protection et la mise en valeur de la forêt (18%).

## Préemptions à la demande des collectivités sous convention en 2023





## L'activité de la direction **prospective et aménagement territorial**

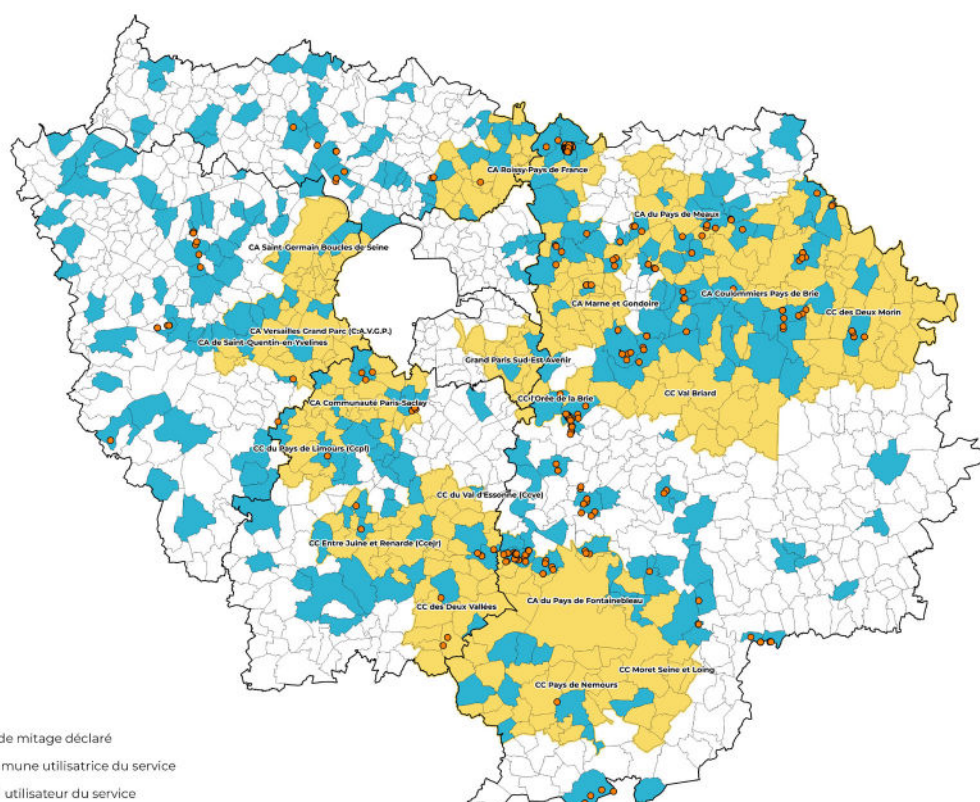


La Safer a lancé au printemps 2021 la plateforme informatique Vigimitage, accessible gratuitement à toutes les collectivités locales franciliennes. Cette application, développée avec le soutien financier de la FnSafer et de la DDT de Seine-et-Marne, vise à lutter contre le mitage des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Vigimitage offre aux communes et intercommunalités la possibilité de :

- **Observer** : Recenser et suivre l'évolution du mitage des espaces NAF.
- **Prévenir** : Identifier les secteurs à risques, informer et sensibiliser les acteurs territoriaux, et proposer des outils de prévention.
- **Résorber** : Mettre à disposition des solutions concrètes pour résorber le mitage.

En 2023, **266 communes et 19 EPCI** ont utilisé Vigimitage, déclarant ainsi **373 cas de mitage**.



Depuis l'été 2023, Vigimitage est également accessible sur les appareils mobiles, facilitant ainsi son utilisation sur le terrain.



## Études agricoles et forestières : **accompagnement à la création d'outils de protection du foncier agricole et naturel**

Le Pôle Etudes et Stratégies Territoriales de la Safer a conduit plusieurs études agricoles et foncières en 2023, notamment :

- Accompagnement à la mise en place d'une **Zone Agricole Protégée** sur la commune du **Plessis-Pâté (91)**.
- Réalisation d'un **diagnostic agricole et foncier** et proposition d'une feuille de route sur le foncier agricole du territoire de la **Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (77)**.
- Études préalables à la mise en place d'une **Zone Agricole Protégée** sur plusieurs communes (**Coupvray, Magny-le-Hongre, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis**) portée par **Val d'Europe Agglomération (77)**.
- Organisation et animation d'un **atelier sur le foncier agricole** pour des élus et techniciens du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (**SIEVAM - 95**).
- **Étude d'opportunité** pour la mise en place d'un outil de transformation et/ou de commercialisation alimentaire pour **l'ADADSA (Association pour un Développement Agricole Durable en Seine Aval) (78)** et dans le cadre de projet de coopération avec les GALs de Martinique.
- Préfiguration d'une **animation forestière** sur le territoire de **Grand Paris Seine & Oise (78)** en partenariat avec le CRPF et la Chambre d'agriculture de la région Ile-de-France.



La Safer a finalisé en 2023 une étude d'opportunité pour la structuration d'une **animation foncière agricole** favorisant l'installation et la transmission d'exploitations agricoles sur le territoire de la **Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise et du Parc Naturel Régional du Vexin français (78 et 95)** dans le cadre de leur Projet Alimentaire Territorial. Cette étude a abouti à la mise en place d'une animation foncière pour une durée de 13 mois sur ce territoire, confiée à la Safer.

### *Programmes multi-partenariaux*

Dans la continuité du partenariat signé en 2021 entre la **Métropole du Grand Paris** et la Safer, a été mis en œuvre en 2023 un **programme d'actions multi-partenariales**, consistant en la présentation d'un diagnostic de territoire aux communes concernées, la rédaction de notes d'enjeux sur les espaces agricoles, et la participation aux différents ateliers de préfiguration du Projet Alimentaire Métropolitain. Un nouveau programme d'actions est en cours de définition pour 2024.

### *Biens Vacants et Sans Maître*

En 2023, la Safer a finalisé plusieurs procédures de Biens Vacants et Sans Maître sur les communes de **Mareuil-les-Meaux (77), Mareil-Marly (78) et Freneuse (78)**. Trois nouvelles procédures ont été initiées en 2023 sur les communes de **Pontoise (95), Meaux (77) et Luzancy (77)**.





## L'accompagnement des projets **d'agriculture de proximité**

La Safer de l'Île-de-France répond à la demande croissante d'accompagnement des territoires pour structurer des projets agricoles favorisant les circuits de proximité. En 2023, elle a réalisé ou initié quatre **études d'identification de foncier disponible** ou de **faisabilité d'installation agricole** :

- **Coignières (78)** : Accompagnement à la mise en place d'une stratégie foncière communale pour développer l'Agriculture Biologique et les circuits courts.
- **Massy (91)** : Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et à la préfiguration d'un projet d'installation agricole de proximité.
- **Chartrettes (77)** : Accompagnement pour le lancement des études techniques préalables à l'implantation d'ateliers maraîchers et le suivi de la mise en réserve du foncier.
- **Boissy-Saint-Léger (94)** : Accompagnement dans la réponse à l'AMI Friche régional, visant à estimer la faisabilité d'implantation d'un pôle agricole de proximité sur des espaces délaissés.

Ces actions témoignent de l'engagement de la Safer dans le développement d'une agriculture durable et locale, en soutenant la mise en place de projets favorisant les circuits courts et la valorisation des terres agricoles en région francilienne.

Ces diverses initiatives démontrent l'engagement continu de la Safer de l'Île-de-France dans la préservation du foncier agricole et naturel, ainsi que dans le soutien au développement territorial équilibré.

**Nous invitons les territoires franciliens à profiter de nos services pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la gestion et la valorisation de leurs patrimoines agricole, naturel et forestier.**

## Animation de la convention du **contrat de plan État-Région (CPER) 2022-2027**

La Safer de l'Île-de-France bénéficie du renouvellement de la convention Etat/Région/Safer, dans le cadre du CPER 2022-2027, avec un soutien financier maintenu. Cette convention couvre **quatre axes thématiques majeurs** visant à favoriser la sobriété foncière, contribuer à la vitalité des territoires, cultiver une agriculture dynamique, et améliorer les conditions d'exploitation de la forêt.

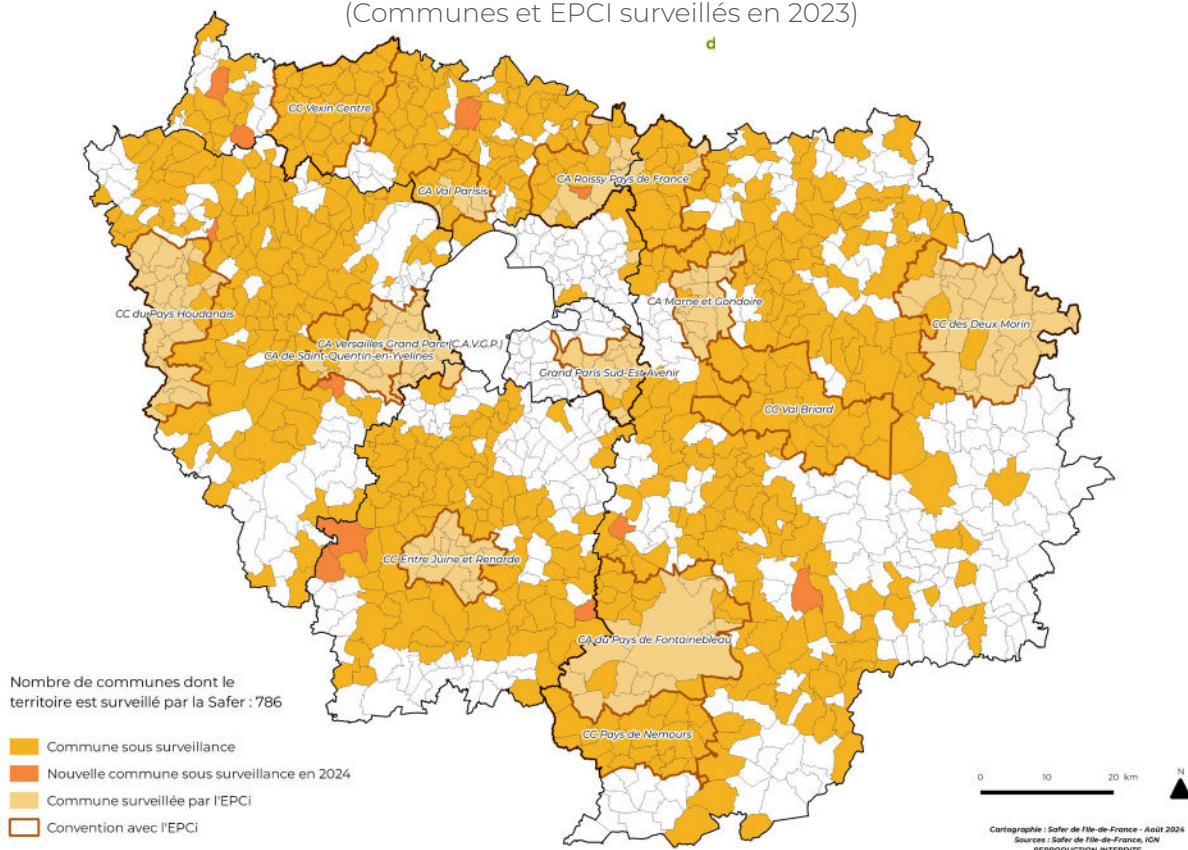
Grâce à ce **soutien de l'Etat et de la Région**, la Safer a développé son appui aux collectivités territoriales, notamment par le biais des conventions de veille et d'intervention foncières. Fin 2023, **781 communes** ont ainsi bénéficié de la surveillance de la Safer via 630 conventions de veille, avec **59 nouvelles conventions signées cette année.**

### *Interventions de la Safer en 2023 au titre du CPER*

Les interventions de la Safer au titre du CPER ont été axées sur plusieurs thématiques clés :

- Sensibilisation et réponse aux sollicitations des collectivités territoriales aux **problématiques de mitage, veille foncière, et installations agricoles**, avec 402 réunions réalisées auprès de 204 acteurs différents.
- Poursuite du déploiement de la veille foncière, avec **226 préemptions à la demande des collectivités territoriales**, dont 167 en révision de prix, témoignant de l'effort continu de lutte contre la spéculation foncière.
- Contribution au **développement des installations agricoles** au niveau régional, avec la réalisation de 31 installations agricoles représentant un total de 543 ha rétrocédés, soit 56% des surfaces rétrocédées en 2023.

## Collectivités sous convention de surveillance et d'intervention foncière avec la Safer de l'Île-de-France (Communes et EPCI surveillés en 2023)



## Animations de territoire

La Safer de l'Île-de-France anime plusieurs territoires de **programmes européens LEADER** et d'initiatives locales **agri-urbaines**.

En 2023, de nouvelles animations foncières ont été confiées à la Safer, notamment dans le cadre du **Territoire d'Innovation et de Grande Ambition (TIGA) «Sésame»** et du **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** de Cergy-Pontoise Vexin français.

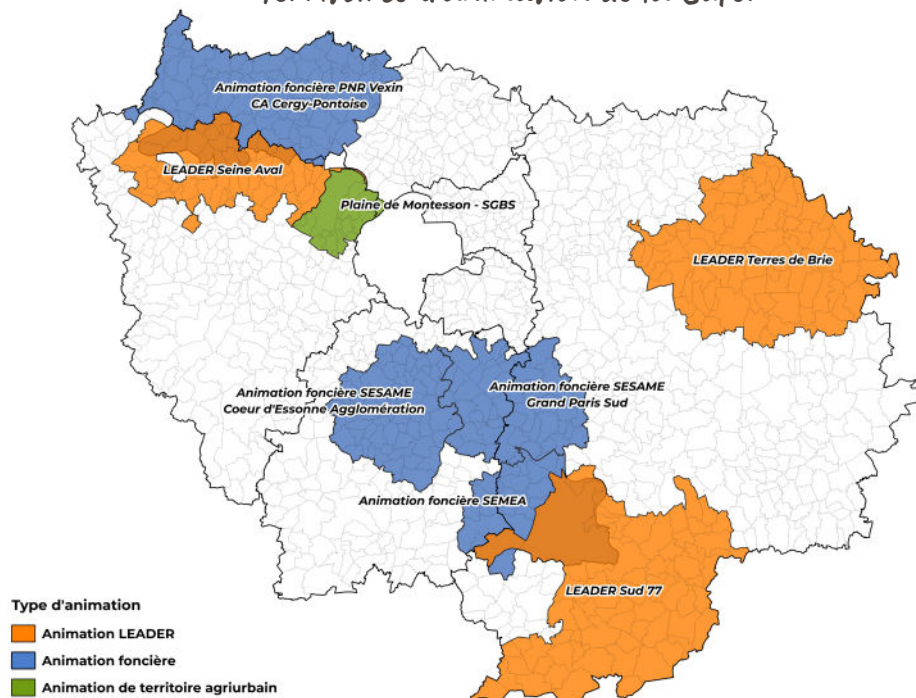


### Actions et résultats

- **Les animations du LEADER Seine Aval, Sud 77, et Terres de Brie** ont permis la réalisation de nombreux projets dans les domaines de l'agriculture, du tourisme rural, et de la valorisation du patrimoine. Les financements mobilisés s'élèvent à 2,5 millions d'euros.
- **L'animation foncière du programme Sésame et son extension à Grand Paris Sud** ont facilité les installations agricoles et les transmissions d'exploitations, avec des résultats concrets en termes d'installations et de projets réalisés.



## Territoires d'animation de la Safer



Fin 2023, la Safer a été missionnée par le SEMEA<sup>1</sup> pour mettre en œuvre **une animation foncière** sur les fonds de vallées identifiés par la stratégie foncière et les zones à enjeux spécifiques (inondations, zones d'expansion des crues, zones humides, restauration de la continuité écologique, etc...). Cette animation a également pour objectif une **concertation avec les acteurs locaux et du monde agricole**, les partenaires techniques et financiers et les autorités administratives.

### Les études de compensation **agricole collective**

Depuis fin 2016, la Safer joue un rôle clé en contribuant, **en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France**, à définir le cadre méthodologique régional sous la supervision de la DRIAFA. À ce jour, elle a réalisé près d'une **vingtaine d'études** préalables pour le compte d'opérateurs publics ou privés soumis à cette obligation, souvent en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France, contribuant ainsi à compenser la perte de valeur ajoutée pour l'économie agricole due à la disparition de surfaces cultivées.

La Safer a également mené des **études de compensation agricole collective** pour divers maîtres d'ouvrage publics ou privés.

Ces études visent à compenser la perte de valeur ajoutée pour l'économie agricole due à la disparition de surfaces cultivées.

La stratégie compensatoire de l'opérateur, identifiée par la Safer et élaborée en concertation avec les collectivités et la profession agricole locale, est soumise à la validation de la Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

En 2023, la direction prospective et aménagement territorial a mené à bien, initié ou actualisé cinq études pour divers maîtres d'ouvrage.



<sup>1</sup> SEMEA : Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents





Depuis 2018, la Safer s'est associée avec le bureau d'expertise écologique Biotope pour créer la **société Archipel**, un opérateur de **compensation écologique**. En 2023, Archipel a réalisé près de 47 commandes différentes, dont plus de 60% proviennent de la commande publique, témoignant de sa croissance depuis 2020.

L'année 2023 a été marquée par plusieurs événements significatifs pour Archipel.

Tout d'abord, sa participation à un important marché concernant le **projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray/Seine et Nogent/Seine pour le compte de Voies Navigables de France (VNF)**.

De plus, l'entrée de la **Safer de Normandie au capital d'Archipel** a étendu son influence sur l'ensemble de l'Axe-Seine.

En termes de **partenariats**, Archipel a consolidé ses relations avec les Safer limitrophes à l'Île-de-France, notamment en **Normandie, en Grand Est, en région Centre-Val de Loire, en Hauts-de-France**, mais également la Safer Nouvelle-Aquitaine.

En outre, trois formations sur le cadre réglementaire de la compensation et ses applications foncières ont été dispensées par Archipel aux salariés des diverses Safer régionales sous l'égide de la FnSafer.

Un événement majeur a été organisé pour célébrer les «**cinquans d'Archipel**», rassemblant plus de 70 participants pour échanger sur la compensation environnementale et de la renaturation. Cette journée a permis de mettre en lumière les projets de renaturation dans la région, avec des présentations, des interventions d'experts et des moments de convivialité.





## La maîtrise d'ouvrage pour la requalification **de sites pollués ou dégradés**

La maîtrise d'ouvrage pour la requalification de sites pollués ou dégradés est **un axe majeur d'intervention**. La Safer est devenue propriétaire de deux sites très dégradés au cours des dernières années :

1. *Le site de la Grange-Le-Roy à Grisy-Suisnes (??)*, acquis en 2012, a subi d'importantes dégradations au fil des ans. Les travaux de réhabilitation ont transformé l'ancien site en **17 hectares de pâturage, 7,9 hectares de bois et 0,6 hectare de zones humides**. **Ces travaux ont duré 4 ans et ont nécessité l'apport de 1 450 000 m<sup>3</sup> de terres inertes**.
2. *Le site du Sempin, à Chelles (??)*, acquis en 2013, est destiné à devenir un **parc naturel paysager** après sa réhabilitation. Les travaux ont débuté en 2019 et ont nécessité **l'apport de 1,3 million de m<sup>3</sup> de terres inertes**. Des discussions ont eu lieu avec les collectivités locales pour préciser le programme d'aménagement du parc, qui devrait être inauguré au premier trimestre 2025, puis ouvert au public.



3. De plus, la Safer est devenue propriétaire *d'un ancien camping à Annet-sur-Marne (??)* en novembre 2023, avec pour objectif de le **renaturer**. Des financements ont été obtenus pour lancer les premières études et travaux. Un Comité de pilotage du projet sera créé en 2024 pour associer **les différents acteurs du développement local**.

Ces actions s'inscrivent dans la mise en œuvre opérationnelle de l'objectif **Zéro artificialisation nette (ZAN)** et démontrent l'engagement de la Safer d'Île-de-France dans la gestion durable des territoires.







## Les temps **forts** de 2023

### Événements

#### *Salon International de l'Agriculture (SIA)*

- La Safer de l'Île-de-France a co-organisé une conférence avec **Île-de-France Nature**, mettant en lumière 30 ans de partenariat et d'actions conjointes pour la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers ainsi que le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs.
- **Accueil des nouveaux installés de l'année 2023** : Un événement a été organisé pour célébrer le record de trente jeunes installés en 2022.



#### *Festivals de la terre*

- La Safer a participé activement **aux festivals de la Terre des Jeunes Agriculteurs en Île-de-France**.





## Congrès des Maires et des Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne

- La Safer a profité de cet événement pour échanger avec les représentants des collectivités locales sur les **outils de protection foncière et la stratégie d'aménagement économe en ressources foncières**, tout en mettant en avant son **guide de sobriété foncière**.



## Visite de la Ferme de Rezy à Tigeaux (77)

- La Safer a organisé une visite de la Ferme de Rezy, illustrant **une opération foncière complexe répondant à plusieurs besoins agricoles, viticoles, forestiers et de développement local**, en présence du préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris, monsieur Marc GUILLAUME et de la vice-présidente chargée de l'Agriculture et de l'Alimentation à la Région Île-de-France, Madame Valérie LACROUTE.



## Présentation de la Ferme de Saint-Germain-lès-Arpajon (91)

- La Safer était présente à **l'inauguration d'une future installation en maraîchage biologique à Saint-Germain-lès-Arpajon**, démontrant une collaboration réussie entre la Safer, la commune et d'autres acteurs régionaux pour répondre à des objectifs de développement durable.



## Signature d'une convention et d'une charte : **renforcement de partenariats et collaborations**

FICIF



*Signature de la convention de partenariat entre la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France (FICIF) et la Safer de l'Île-de-France*

La Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France (FICIF) et la Safer de l'Île-de-France ont **signé une convention le 24 mars 2023** lors de l'assemblée générale de la FICIF. Cette convention vise à renforcer leur collaboration pour gérer de manière durable le foncier naturel en Ile-de-France. Ils travailleront ensemble pour **développer des actions en faveur de la biodiversité**, identifier les zones où la chasse peut contribuer à la **préservation de l'environnement**, mettre en œuvre des pratiques d'**utilisation durable des terres**, assurer que l'acquisition et la gestion des terres rurales soient compatibles avec la protection de la faune, et coordonner leurs actions avec les autorités locales. Cette collaboration reflète leur engagement commun en faveur du **développement durable des zones rurales en Île-de-France**, visant à promouvoir l'utilisation responsable des ressources naturelles et la protection de la faune et de la flore dans la région.



*Signature de la nouvelle charte de la cellule foncière Sésame*

- Le 24 mai 2023, lors de l'Université des Maires de l'Essonne, **la nouvelle charte de la cellule foncière Sésame a été signée**. Les signataires incluaient le **Préfet de l'Essonne et les présidents des agglomérations de Cœur d'Essonne Agglomération, Grand Paris Sud et la Safer de l'Île-de-France**. Cette charte officialise l'intégration de Grand Paris Sud à la cellule Sésame, qui vise à **accompagner les projets d'installation agricole sur le territoire**. La Safer de l'Île-de-France a également présenté les progrès de l'animation lors du comité de suivi du programme Sésame, en montrant l'impact des opérations foncières décidées sur le territoire.











# Nous **contacter**

## *Siège social*

Safer de l'Île-de-France  
19 rue d'Anjou  
75008 Paris  
Tél : 01 42 65 28 42  
Fax : 01 42 65 08 50  
[safer@safer-idf.com](mailto:safer@safer-idf.com)  
[www.saferidf.fr](http://www.saferidf.fr)

### **DIRECTION DE L'ACTION FONCIÈRE**

Gestion des opérations foncières et forestières

Pôle administratif opérationnel des opérations foncières et forestières

Veille foncière aux collectivités

### **DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

Comptabilité

Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

Secrétariat général, ressources humaines, communication, informatique et services généraux

Juridique

Contrôle et suivi opérationnel

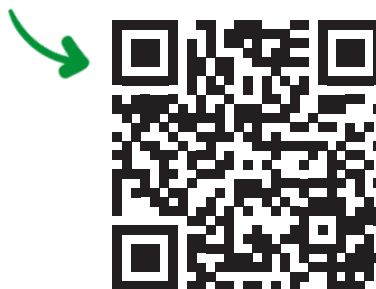
### **DIRECTION PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT TERRITORIAL**

Pôle études et stratégies territoriales

Pôle aménagement et environnement

Pôle animation de territoires

*Retrouvez les coordonnées de nos équipes sur notre site internet :*



[www.saferidf.fr](http://www.saferidf.fr)

Rédaction : Pierre MISSIOUX, directeur général, Stéphanie BOBILLIER, responsable communication  
Conception graphique : Coralie FIRMIN, chargée de communication  
Crédit photos : Safer de l'Île-de-France